



## Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7421<sup>e</sup>** séance

Lundi 30 mars 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Delattre	.....	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	.....	M. Gaspar Martins
	Chili	.....	M. Barros Melet
	Chine	.....	M. Wang Min
	Espagne	.....	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	.....	M. Pressman
	Fédération de Russie	.....	M. Iliichev
	Jordanie	.....	M. Hmoud
	Lituanie	.....	M. Baublys
	Malaisie	.....	M <sup>me</sup> Adnin
	Nigéria	.....	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	.....	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	.....	M. Wilson
	Tchad	.....	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	.....	M. Ramírez Carreño

### Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

**Le Président** : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Mohammed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, que je remercie d'être avec nous; et M<sup>me</sup> Kyung-wha Kang, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, que je remercie également.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Chambas, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Abuja.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Chambas.

**M. Chambas** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter au Conseil un exposé concernant Boko Haram.

Les membres du Conseil le savent bien, ces dernières années, la violence et la brutalité des attaques perpétrées par Boko Haram dans le nord-est du Nigéria, ainsi que dans les pays voisins, s'est intensifiée. Aujourd'hui, à l'heure où nous nous réunissons, ce groupe a beau être affaibli, il continue néanmoins de commettre des actes atroces contre les civils, notamment les femmes et les enfants. Nous avons été informés en particulier que les enfants sont enlevés, maltraités, recrutés, mutilés et assassinés. Dans le nord-est du Nigéria, les écoles ne sont plus des lieux d'apprentissage sûrs, car nombre d'entre elles continuent d'être attaquées, pillées et détruites. Plusieurs écoles dans les zones visées par Boko Haram au Cameroun et au Niger restent elles aussi fermées. En 2014, le groupe a également commencé à utiliser des jeunes filles pour commettre des attentats-suicides dans des zones urbaines peuplées. Nous constatons en outre une tendance alarmante du groupe à utiliser les enfants comme boucliers humains. La récente déclaration d'allégeance de Boko Haram à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qu'elle ait répondu soit à un souci de

publicité soit au désir d'exploiter l'appui de l'EIIL, est également préoccupante, car elle indique clairement que les ambitions de Boko Haram dépassent largement les confins du Nigéria.

Les incidences des attaques ont été multiples. Sur fond de ramifications régionales d'autres crises, telles que la crise en République centrafricaine, des pays comme le Cameroun, le Tchad et le Niger essuient maintenant à leur tour les conséquences des activités du groupe sur les plans humanitaire et des droits de l'homme. Les masses de réfugiés et de personnes déplacées mettent à rude épreuve les populations des pays d'accueil, qui connaissent déjà l'insécurité alimentaire et la précarité. Je m'en rapporterai à la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires pour le développement des répercussions des activités de Boko Haram sur la situation humanitaire dans toute la région du bassin du lac Tchad et les problèmes qui y sont associés. Toutefois, qu'il me soit permis de pointer un certain nombre de préoccupations relatives aux droits de l'homme.

Une mission d'évaluation récente du Haut-Commissariat pour les réfugiés dans l'Extrême-Nord du Cameroun a confirmé que Boko Haram s'était rendu coupable de nombreuses violations des droits de l'homme, notamment de meurtres aveugles ou ciblés, d'enlèvements de femmes et de filles, de l'utilisation d'enfants pour des opérations militaires, de destructions de biens à grande échelle et du passage systématique par les armes ou encore du massacre des hommes capturés qui refusent de rejoindre leurs rangs.

Au Niger, une mission d'évaluation analogue a été effectuée afin d'appréhender la situation des droits de l'homme dans la région de Diffa, suite à une attaque perpétrée par Boko Haram en février. La mission a fait état du fait que Boko Haram s'en prenait sans discrimination à la population civile, tuant les civils capturés ou les forçant à combattre à ses côtés. Des enfants avaient également été recrutés soit pour participer au combat soit pour perpétrer des attentats suicide. Depuis l'attaque perpétrée en février, les écoles de la région de Diffa sont restées fermées, ce qui prive les enfants de leur droit à l'éducation. L'économie locale dans la région de Diffa est également mise à mal par l'état d'urgence permanent. Face à cela, et à d'autres problèmes, l'ONU s'est employée à intensifier sa présence et ses opérations au Nigéria, au Niger et au Cameroun. À cet égard, nous en appelons à la communauté internationale afin qu'elle

apporte son concours aux efforts humanitaires en cours dans la région du bassin du lac Tchad.

La réponse apportée par les pays de la Commission du bassin du lac Tchad à la menace représentée par Boko Haram est digne d'éloges. L'offensive régionale commune associant des forces nigérianes, tchadiennes, camerounaises et nigériennes a conduit à la reprise de plusieurs villes clefs du nord-est du Nigéria. Au début de l'année, Boko Haram contrôlait une vingtaine de districts du Gouvernement local dans les trois États du nord-est du Nigéria. Aujourd'hui, Boko Haram ne détient plus que quelques zones de l'État de Borno. De plus, selon les informations fournies par l'armée nigérienne, le quartier général de Boko Haram à Gwoza a été pris le 27 mars.

L'ONU appuie les efforts nationaux et régionaux de prévention et de lutte antiterroristes et en vue de la comparution en justice des responsables d'actes de terrorisme. Toutefois, eu égard aux violations des droits de l'homme qui auraient été commises en rapport avec les opérations anti-insurrectionnelles menées actuellement contre Boko Haram, nous tenons à souligner que les opérations antiterroristes que la population trouve disproportionnées et violentes enfreignent les normes mêmes que nous cherchons à défendre. Il est essentiel, par conséquent, que la Force spéciale mixte multinationale et les autres opérations anti-insurrectionnelles respectent l'état de droit et se conforment aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ce n'est pas juste un principe d'importance vitale, c'est également une stratégie efficace, car une population convaincue que son gouvernement s'efforce de la protéger est beaucoup plus encline à coopérer avec les autorités et risque beaucoup moins de soutenir les groupes rebelles. À cet égard, nous nous félicitons de la détermination affichée par les pays de la Commission du bassin du lac Tchad de se conformer dans leurs opérations au droit international humanitaire, au droit des droits de l'homme et au droit des réfugiés. Nous demandons également que les procédures voulues soient mises en place pour veiller à ce que les enfants utilisés par Boko Haram soient considérés comme des victimes et traités conformément aux normes internationales applicables à la justice pour mineurs.

Nous saluons la décision prise par les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de mieux coordonner les efforts de lutte contre Boko Haram et de tenir un sommet conjoint avec la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de l'adoption d'une stratégie commune. Nous rendons également hommage aux sacrifices consentis par les pays de la région et à la solidarité dont ils ont fait preuve en s'unissant afin de mettre un terme à la progression de Boko Haram. Nous nous félicitons également des efforts déployés par la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union africaine pour rendre opérationnelle la Force spéciale mixte multinationale. Tout en prenant acte du début de l'engagement de la Force contre Boko Haram, nous nous tenons prêts à appuyer les efforts régionaux selon que de besoin, conformément à la Politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme.

J'aimerais réitérer ici le message du Secrétaire général, à savoir que l'action militaire seule ne suffira pas à endiguer la menace constituée par Boko Haram. La communauté internationale peut et doit jouer un rôle important en aidant les pays de la région à régler les problèmes sociaux, économiques et politiques que l'on associe à Boko Haram. Il nous incombe, ce faisant, d'aborder le problème et ses conséquences de façon à privilégier toujours la vie et la dignité humaines. Il va être indispensable, par conséquent, de donner suite aux opérations militaires menées actuellement par les pays de la Commission du bassin du lac Tchad par des mesures de stabilisation et de rétablissement de l'autorité de l'État. Durant cette phase, il faudra veiller à mettre en place les conditions permettant de fournir aux populations déplacées et aux rapatriés une assistance humanitaire répondant à certains principes et adaptées aux besoins.

Alors que les pays du bassin du lac Tchad s'unissent pour faire front contre la menace de Boko Haram, la communauté internationale doit également leur apporter son soutien aux fins de l'élimination de cette menace, mais également, des conditions qui permettent à Boko Haram de se développer. À cet égard, il importe que l'ONU réaffirme son engagement de travailler avec les pays de la région afin de mettre un terme à la violence et de soulager les souffrances des civils. Les Représentants spéciaux du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale s'emploient tous deux pleinement en ce sens. Nous travaillons également à déployer davantage de ressources dans les sous-régions afin de les aider à apporter une réponse de terrain dans leur soutien aux gouvernements touchés.

Je ne saurais terminer sans faire référence à un fait important survenu en Afrique de l'Ouest, à savoir

les élections générales tenues au Nigéria le week-end dernier. Dans la déclaration préliminaire de sa mission d'observation électorale, la CEDEAO a fait le constat que, en dépit de quelques foyers d'incidents et de difficultés logistiques, les élections générales du 28 mars « ont répondu aux critères de liberté et de transparence ».

La mission s'est félicitée de l'enthousiasme, de la maturité, de la patience et du sens de responsabilité civique dont ont fait preuve les électeurs, et a exprimé l'espoir que le même esprit de respect de l'ordre et de la discipline caractérisera le reste du processus électoral, notamment après la publication des résultats des élections. Le 29 mars, deuxième jour des élections, le scrutin s'est tenu dans 330 bureaux de vote. Des rapports ont fait état d'activités menées par Boko Haram à proximité de Bauchi, mais, comme cela a été le cas la veille, cela n'a pas eu d'impact sur le processus de vote. En d'autres termes, Boko Haram n'a pas réussi à perturber le processus électoral.

La légitimité du prochain Gouvernement sera une condition *sine qua non* pour rallier un appui global à une riposte efficace contre la rébellion et en vue d'assurer la stabilité et la prospérité à long terme du Nigéria. Nous espérons sincèrement que le prochain Gouvernement restera engagé dans cette lutte sous-régionale contre Boko Haram.

**Le Président** : Je remercie M. Chambas de son exposé très précis.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Kang.

**M<sup>me</sup> Kang** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil des incidences humanitaires des atrocités commises par Boko Haram dans le nord du Nigéria et dans les pays voisins. Au nom de la Secrétaire générale adjointe et Coordinatrice des secours d'urgence, M<sup>me</sup> Valerie Amos, je souhaite faire la déclaration suivante.

Malgré plusieurs rapports selon lesquels Boko Haram aurait perpétré des attaques dans les États de Yobe, Gombe et Borno, je peux signaler qu'à ce jour, il n'y a pas de nouveaux besoins humanitaires découlant de la tenue des élections. Nous allons continuer à suivre de près la situation sur le terrain car il est très probable que l'annonce des résultats des élections donne lieu à des violences.

Depuis que l'état d'urgence a été déclaré en mai 2013, le conflit violent qui continue de faire rage dans le nord-est du Nigéria et le bassin du lac Tchad a contraint 1,5 million de personnes au moins, au Nigéria et dans les pays voisins, à se déplacer. Durant toute l'année 2014, Boko Haram a renforcé sa campagne, et les communautés du nord du Nigéria ont été prises de plus en plus fréquemment entre les tirs croisés des insurgés et de l'armée nationale. Le conflit a fait de nombreux morts et de nombreux blessés et entraîné la destruction de maisons et d'infrastructures. Depuis le début de 2014, Boko Haram a tué plus de 7 300 civils dans les trois États en état d'urgence. Rien que cette année, 1 000 personnes ont perdu la vie. Plus de 300 écoles ont été gravement endommagées ou détruites. Moins de 40 % des installations sanitaires dans les zones touchées continuent de fonctionner. Il est fait fréquemment état de violations très graves des droits de l'homme, notamment de faits de violence sexuelle et sexiste et de trafic d'enfants.

L'escalade de la violence par Boko Haram dans la région continue d'entraver l'acheminement de l'assistance humanitaire aux personnes qui en ont désespérément besoin et limite la portée de notre intervention. Une majorité écrasante des personnes déplacées réside dans des communautés d'accueil et dans des conditions proches de celles des camps, groupées autour des écoles, des églises et des mosquées. D'après l'Organisation internationale pour les migrations, sur plus d'un million de personnes déplacées, 10 % seulement se trouvent dans des camps identifiés dirigés par le Gouvernement dans des zones urbaines. Les normes humanitaires minimales en matière de logement, d'alimentation, d'eau, d'assainissement, de santé et d'éducation ne sont pas satisfaites dans ces camps en raison du manque de capacités de gestion et de protection. La situation difficile des civils en situation de détresse ou se cachant dans des zones où les organisations humanitaires ne peuvent pas se rendre est extrêmement inquiétante, notamment celles des personnes se trouvant dans des zones contrôlées par Boko Haram.

Près de 3 millions de personnes dans le nord du Nigéria n'auront pas suffisamment à manger après juillet 2015, sauf si elles reçoivent une aide humanitaire très ciblée. Si les autorités fédérales et des États ont travaillé avec acharnement pour aider les nombreuses personnes qui fuyaient la violence, l'ensemble de l'action humanitaire dans le nord-est du Nigéria reste faible et fragmenté. Seuls neuf partenaires opérationnels, surtout des organisations non gouvernementales

internationales, sont actifs dans les trois États les plus touchés. En appui aux efforts déployés par les organismes de gestion des secours d'urgence au niveau fédéral et des États, ces partenaires humanitaires ont mis en place des programmes de protection d'urgence qui comprennent un accompagnement psychologique et psychosocial, notamment pour les enfants non accompagnés, et organisent également des activités vitales dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de la santé et de la distribution alimentaire. Mais ces programmes sont limités car ils ciblent essentiellement des personnes déplacées enregistrées dans les camps du Gouvernement.

Outre l'insécurité, le manque d'aide des bailleurs de fonds limite l'expansion de l'empreinte humanitaire. Les partenaires humanitaires sont prêts à faire plus et à intensifier leurs efforts. Dans ce cas, l'engagement des bailleurs de fonds et le maintien de l'aide financière sont d'une importance critique. En outre, nous avons besoin de données humanitaires précises et fiables et de systèmes de suivi efficaces pour bien planifier nos opérations humanitaires, mener à bien nos activités de plaidoyer et assurer la continuité de l'aide des donateurs. Du 9 au 12 mars, 12 directeurs de programmes d'urgence du Comité permanent interorganisations se sont rendus au Nigéria pour évaluer la situation humanitaire et identifier des solutions potentielles afin de relever les défis de l'heure dans le nord-est du pays. Depuis la fin de leur visite, un plan d'action interorganisations de trois mois est en cours de réalisation en vue d'améliorer les efforts vitaux de protection et d'accroître la présence humanitaire dans les régions du nord-est touchées par le conflit.

L'expansion des activités de Boko Haram a une incidence régionale non négligeable. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au 25 mars, 74 000 personnes se sont réfugiées dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Les attaques transfrontalières de Boko Haram à partir du Nigéria vers le Cameroun ont également provoqué le déplacement interne d'environ 100 000 à 150 000 Camerounais. Au Niger, 50 000 personnes sont devenues des déplacés internes, ce qui s'ajoute aux 100 000 réfugiés nigériens et aux rapatriés nigériens qui avaient cherché refuge dans la région de Diffa (Niger) depuis mai 2014. Au Tchad, les incursions de Boko Haram ont fait 33 000 réfugiés et 14 500 personnes déplacées autour du lac Tchad. Dans les trois pays touchés, l'insécurité et les problèmes logistiques ont entravé l'accès, ce qui, venant s'ajouter aux importants déficits de financement,

empêche d'intensifier l'action humanitaire. Les trois Gouvernements ont demandé de l'aide à la communauté internationale afin de répondre aux besoins les plus pressants, c'est-à-dire les besoins de protection, d'aide alimentaire, d'eau, d'articles non alimentaires, de santé et de logement.

Les déplacements massifs provoqués par les incursions transfrontalières de Boko Haram placent un énorme fardeau sur les ressources déjà limitées des communautés d'accueil qui, dans certaines régions, sont aussi vulnérables que les personnes déplacées elles-mêmes. Il est plus difficile de trouver de la nourriture au marché, où les prix ont parfois doublé ou triplé. À la fin de 2014 à Diffa, près d'un quart des enfants de 6 à 23 mois souffraient de malnutrition aiguë globale. Au Tchad, plus de 30 % des membres des communautés d'accueil vivaient dans l'insécurité alimentaire en 2014. Dans le nord-est du Nigéria, environ 4,6 millions de personnes souffrent actuellement d'insécurité alimentaire, et 100 000 enfants sont en danger de malnutrition grave. La crise provoquée par Boko Haram aura sans doute des répercussions plus larges sur la région du Sahel, étant donné que le Nigéria a toujours produit près de la moitié des céréales de la région. Le 15 mars, la Coordonnatrice des secours d'urgence a approuvé 28 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence en vue de remédier à l'impact humanitaire régional des exactions de Boko Haram. Nous espérons que la communauté internationale augmentera son appui afin de permettre aux acteurs humanitaires de continuer à atteindre ceux qui ont besoin d'une assistance vitale.

La communauté humanitaire se félicite de l'engagement politique de la région de s'attaquer aux violences en cours dans le nord-est. Compte tenu des consultations qui ont lieu actuellement au Conseil de sécurité, il est primordial que la Force spéciale mixte multinationale, en tant que force antiterroriste, s'entienne à mettre en place un climat propice à des actions non militaires, dans le strict respect du droit international humanitaire et en prenant toutes les précautions pour éviter des victimes civiles.

La Force spéciale mixte étant de facto partie au conflit, je demande aux membres du Conseil de veiller à ce que ses opérations restent distinctes des opérations humanitaires à caractère civil. Il est capital de maintenir la distinction entre les deux si l'on veut préserver la neutralité et l'indépendance effectives et perçues des organisations humanitaires. En outre, la Force spéciale mixte ne devrait pas s'impliquer dans le

retour des réfugiés et des déplacés, qui doit s'effectuer de manière volontaire conformément au droit international humanitaire et à la Convention de Kampala, à laquelle le Nigéria est partie.

La situation humanitaire dans le nord-est du Nigéria et les zones des pays voisins touchées par le conflit reste extrêmement grave. Le conflit continue d'avoir un effet dévastateur sur les femmes, les enfants et les jeunes, ainsi que sur de nombreuses autres personnes traumatisées par la violence. Des fonds supplémentaires pour répondre aux besoins humanitaires pressants des personnes touchées par le conflit sont nécessaires d'urgence.

Jusqu'ici ce sont les organisations et les communautés locales qui ont assumé la charge de cette réponse. Le Gouvernement nigérian s'est dit prêt et apte

à prendre en charge une part importante des besoins opérationnels et financiers pour répondre à la crise. Toutefois, il faut aussi un appui de la communauté internationale pour endiguer la grave crise humanitaire dans le nord-est du Nigéria. Une présence humanitaire internationale s'avère nécessaire pour conseiller et coordonner une opération complexe et qui évolue rapidement, et concourir à mettre en place les mesures qui s'imposent pour protéger les civils pris au piège du conflit.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Kang de son exposé et des éléments importants qu'elle a fournis.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 35.*